

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 09-2025

---

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 9 février 2026 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme la marge de recul avant qui serait à 6.50 m, au lieu de 11.40 m qui représente la norme requise pour l'alignement des constructions.
- Identification du site concerné : 313A, rue des Colibris  
Lot : 6 690 300  
Zone : Ra-301

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

- Règlement de zonage N° 125-11, au paragraphe 1 de l'article 6.2.2.3.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud, directrice générale et  
greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud, directrice générale et  
greffière-trésorière